

Changement climatique

Changements climatiques : Conditions météorologiques extrêmes – Froid

Sur cette page

[Y a-t-il des changements dans les régimes climatiques froids ?](#)

[De quelles façons un lieu de travail peut-il se préparer au froid extrême ?](#)

[Quelles sont les répercussions sur la santé et la sécurité des travailleurs ?](#)

[Quelles mesures de contrôle l'employeur peut-il mettre en place ?](#)

Y a-t-il des changements dans les régimes climatiques froids ?

Les changements climatiques ont entraîné une augmentation des conditions météorologiques extrêmes et variables. Bien qu'on s'attende à ce que les hivers canadiens, en moyenne, affichent des températures plus douces à l'avenir, on prévoit toujours des épisodes de froid extrême. Les effets potentiels du réchauffement de l'Arctique peuvent inclure des masses d'air polaire extrêmement froides qui se déplacent vers le sud, ce qui entraîne des épisodes de froid extrême au Canada. On s'attend également à ce que les précipitations hivernales augmentent dans toutes les régions du Canada.

Quelles sont les répercussions sur la santé et la sécurité des travailleurs ?

Froid

Les effets des épisodes de froid extrême comprennent un risque accru de [problèmes de santé](#) importants pour les travailleurs, comme l'hypothermie, les engelures, les brûlures causées par le vent et les problèmes cardiaques et respiratoires. L'exposition aux températures froides peut également augmenter le risque de [la maladie de Raynaud](#) et de [troubles musculo-squelettiques](#).

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre document Réponses SST intitulé [Exposition au froid - Effets sur la santé et premiers soins](#).

Accumulation de neige, glace, vents forts et neige fondante

L'accumulation de neige, les épisodes de verglas, [les vents violents](#) et la fonte de la neige peuvent avoir des répercussions sur la santé et la sécurité des travailleurs, notamment :

- Mauvaises conditions routières en raison d'un manque de visibilité et de routes enneigées ou glacées
- Risque accru de glisser, trébucher et tomber en raison de la présence de glace et de neige sur les trottoirs et surfaces
- Risque accru d'inondation en raison de la fonte des neiges
- Blessures et incidents causés par la chute de neige et de glace provenant de zones surélevées extérieures (p. ex. les toits)
- Risques accrus associés aux vents forts
- Pannes de courant et défauts de l'équipement

Pour de plus amples renseignements sur la préparation aux conditions météorologiques hivernales extrêmes, veuillez consulter notre document Réponses SST intitulé [Changements climatiques – Conditions météorologiques extrêmes – Se préparer aux urgences liées au climat](#).

Santé mentale

Les températures froides peuvent entraîner des niveaux élevés de stress. Par exemple, les personnes qui travaillent à l'extérieur peuvent éprouver du stress lorsqu'ils doivent modifier leur horaire et leurs heures de travail en raison des conditions météorologiques, ce qui peut avoir une incidence sur leur équilibre travail-vie privée. De nombreux milieux de travail peuvent subir des perturbations et des retards dans les activités, ce qui peut également avoir une incidence sur la charge de travail et causer du stress aux travailleurs.

Répercussions opérationnelles

L'équipement et les matériaux, plus précisément les articles utilisés à l'extérieur, peuvent être touchés par les températures plus froides. Les températures froides peuvent faire en sorte que les composants de l'équipement ne fonctionnent pas correctement, qu'ils travaillent davantage et qu'ils s'usent plus rapidement. Par exemple, les commandes peuvent être gelées et ne pas permettre le fonctionnement sécuritaire de l'équipement. Par temps froid, les batteries ne fonctionnent pas aussi efficacement, ce qui peut également empêcher le démarrage ou le maintien de l'alimentation de l'équipement. Le froid extrême, les chutes de neige abondantes, les vents violents et la glace peuvent également retarder et perturber les activités.

De quelles façons un lieu de travail peut-il se préparer au froid extrême ?

Les conditions météorologiques extrêmes peuvent survenir très rapidement en hiver, et les milieux de travail doivent être préparés. Des [mesures de contrôle](#) applicables aux employés qui travaillent par temps froid doivent être mises en œuvre pour protéger les travailleurs des conditions météorologiques hivernales variables du Canada. Il faut d'abord cerner tous les dangers potentiels associés au froid extrême et au temps hivernal dans votre lieu de travail qui pourraient entraîner une blessure, une maladie ou un incident. Les dangers devraient ensuite être évalués en fonction de leur gravité ou de la probabilité selon laquelle ils pourraient causer une blessure ou une maladie. Des mesures de contrôle appropriées peuvent ensuite être mises en œuvre pour éliminer les dangers ou réduire le risque de dangers. Une fois les contrôles mis en œuvre, ils doivent être évalués pour s'assurer qu'ils sont efficaces et qu'ils fonctionnent comme prévu.

Il est important de noter que les fournisseurs de services d'urgence, dont les ambulanciers et les pompiers, pourraient avoir besoin de plus de temps pour intervenir en raison des conditions météorologiques et de la demande accrue pour leurs services dans la collectivité. Si un travailleur a besoin de soins médicaux immédiats (p. ex. par suite d'hypothermie, d'une glissade, d'un trébuchement ou d'une chute, ou d'une collision avec un véhicule motorisé), les services d'urgence peuvent être retardés ou incapables d'intervenir à temps. Cette demande concurrente de services souligne encore davantage l'importance pour les milieux de travail de mettre en place des mesures préventives.

Autres circonstances qui peuvent accroître le risque de blessure, de maladie ou d'incident lors d'épisode de froid extrême :

- travail à l'extérieur;
- travail dans des endroits mal chauffés;
- effectuer des travaux exigeants physiquement par temps froid;
- ne pas avoir accès à un abri chauffé pour se reposer et prendre des pauses;
- conduite de véhicules ou d'autres équipements à l'extérieur.

Le froid extrême peut mettre tout le monde à risque, bien que les risques pour la santé soient plus grands pour :

- les personnes atteintes de maladies chroniques, comme des difficultés respiratoires ou des problèmes cardiaques;
- les femmes enceintes;
- les jeunes enfants et les personnes âgées.

Quelles mesures de contrôle l'employeur peut-il mettre en place ?

Se préparer aux températures extrêmes et hivernales par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion du stress dû au froid et un plan d'intervention d'urgence. Les stratégies les plus efficaces pour protéger les travailleurs consistent à mettre en œuvre des mesures qui éliminent ou réduisent au minimum l'exposition des travailleurs au froid extrême et aux conditions hivernales. La [hiérarchie des mesures de contrôles](#) peut être utilisée pour sélectionner les mesures de contrôle les plus appropriées.

La hiérarchie des mesures de contrôles est une approche étape par étape qui vise à éliminer ou à réduire le risque de dangers en milieu de travail. La hiérarchie des mesures de contrôles priorise les mesures de contrôles du niveau de protection le plus efficace au niveau de protection le moins efficace, soit l'élimination, la substitution, les mesures d'ingénierie, les mesures administratives et l'équipement de protection individuelle.

Les mesures de contrôle suivantes aideront les lieux de travail à faire face au froid extrême :

Élimination

Lorsque possible :

- Éviter de faire du travail exigeant physiquement dans des conditions de froid extrême
- Ne pas permettre la conduite ou les déplacements lors d'événements hivernaux extrêmes
- Faire en sorte que les employés effectuent leur travail dans un environnement chauffé
- Reporter les travaux effectués à l'extérieur lorsque les températures sont plus douces

Mesures d'ingénierie

- Améliorer le chauffage dans les espaces de travail*
- Fournir des abris chauffés pour permettre aux travailleurs de se reposer et de prendre des pauses*
- Utiliser des outils et du matériel conçus pour être utilisés en toute sécurité lors du port de gants ou d'autres vêtements d'hiver
- Entretien des véhicules de travail, avoir des pneus d'hiver et des chaufferettes fonctionnels

N'utilisez pas de chaufferettes portatives au gaz dans un espace intérieur non aéré, car elles peuvent entraîner des niveaux nocifs de monoxyde de carbone et d'autres produits de combustion nocifs et constituent un risque d'incendie.

Mesures administratives

- Utiliser les procédures de surveillance météorologique pour cerner les épisodes de froid à venir et détecter l'apparition soudaine de ces épisodes
- Mettre en place des plans et des procédures d'urgence en cas de froid extrême
- Former les travailleurs sur :
 - les façons de déterminer les effets du stress dû au froid sur la santé des autres et d'eux-mêmes, d'intervenir et de prodiguer les premiers soins;
 - ce qu'il faut faire en cas d'urgence causée par le froid extrême et les conditions météorologiques hivernales;
 - le rythme de travail pour éviter d'avoir trop chaud (transpiration), puis faire baisser sa température;
 - l'utilisation appropriée de vêtements d'hiver et d'équipement de protection individuelle (EPI) pour le travail par temps froid.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Fournir aux travailleurs l'équipement de protection individuelle (EPI) et les vêtements appropriés pour travailler par temps froid. Il faut tenir compte de la température, des conditions météorologiques (p. ex. neige, glace, vitesse du vent, refroidissement éolien), du niveau et de la durée de l'activité effectuée et de la conception du travail. Assurez-vous également que les travailleurs sont équipés de fournitures et d'équipement d'urgence, surtout s'ils sont hors site ou en [déplacement](#).

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les documents Réponses SST intitulés [Exposition au froid](#) et [Exposition au froid – Effets sur la santé et premiers soins](#).

Date de la première publication de la fiche d'information : 2023-05-04

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2023-05-04

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.